

Nos deuils

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **33 (1888)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIII^e Année.

N^o 12.

15 Décembre 1888

NOS DEUILS

Notre fin d'année 1888 est tristement marquée par des pertes sensibles à l'armée et au pays, par des deuils qui laissent des traces profondes dans les cœurs tout en ravivant d'importants souvenirs.

Pas moins de trois de ces fatals et marquants décès sont à enregistrer dans ce numéro de décembre : AUBERT, à Genève ; AMI BORNAND, à Lausanne ; HERTENSTEIN, de Zurich, à Berne, tous trois naguère encore des forces vives et précieuses pour tout ce qui se rapportait à la mission la plus sérieuse de l'armée suisse, à l'organisation de la défense du pays.

Disons quelques mots de ces chers et regrettés défunts en suivant l'ordre chronologique des décès, et en empruntant maints détails aux feuilles locales respectives, notamment au *Journal de Genève*, à la *Gazette de Lausanne*, au *Bund*, à la *Nouvelle Gazette de Zurich*, à la *Revue* (Lausanne), à la *Tribune* (Genève) :

† LE COLONEL AUBERT

La mort de M. le colonel Jean-Louis-Hippolyte Aubert est survenue à Champel, près Genève, le 12 novembre, à la suite d'une longue et pénible maladie.

Le nom du colonel Aubert a été autrefois et il était resté, malgré sa retraite, un des plus populaires, dit avec raison le *Journal de Genève*, un des plus connus et des plus respectés parmi nous.

Né à Genève en 1813, Aubert avait montré dès sa première jeunesse une aptitude marquée pour les études mathématiques. Son instruction terminée dans sa ville natale, il partit pour Paris où il entra à l'École polytechnique ; en ce temps-là, elle était encore ouverte par faveur spéciale aux jeunes Suisses.

Il en sortit dans les premiers rangs et revint à Genève où il continua à se livrer, mais un peu en amateur et en homme de loisir, à ses études favorites. C'est vers ce temps-là, si nous ne nous trompons, qu'il publia un savant et ingénieux mémoire sur le calcul des probabilités. La question était encore assez neuve pour que cette thèse ait été remarquée par les spécialistes. Elle lui valut

le titre de docteur es-sciences mathématiques de l'Académie de Genève.

Dès son retour, il était entré dans l'état-major fédéral où il contribua, aux côtés et sous les ordres de son maître vénéré, le général Dufour, à la réorganisation de l'école centrale de Thoune et plus particulièrement à celle de l'arme du génie, un peu trop négligée avant eux. Il fut nommé capitaine de cette arme en 1842.

La révolution française de 1848 et les désastres financiers qui en furent la suite compromirent sa situation de fortune ; il accepta ce changement avec autant d'énergie que de dignité. Mais il dut chercher un emploi plus lucratif de son temps que les études militaires qui, en notre pays et en ce temps-là surtout, ne rapportaient absolument rien. D'ailleurs, la guerre contre le Sonderbund qu'il avait désapprouvée comme une violation de l'ancien pacte fédéral, l'obligeait à donner sa démission de l'état-major.

La compensation désirée lui vint sans qu'il l'eût cherchée. Une association privée de savants distingués à la tête desquels étaient MM. de la Rive, Rilliet de Candolle et Ernest Naville venaient de fonder, sous le nom de *Gymnase libre*, un établissement pédagogique dans lequel Aubert fut appelé à occuper la chaire de mathématiques. Devenu professeur presque du jour au lendemain, il eut vite fait son apprentissage. L'entrain, la précision d'esprit et la clarté de parole qu'il apporta à son enseignement en firent un des plus remarquables que la jeunesse genevoise ait jamais eus à sa disposition.

A peu près à la même époque, il fonda sous son nom une institution préparatoire pour l'Ecole centrale des arts et manufactures dans laquelle il eut pour collaborateur et plus tard pour successeur M. Gustave Rochette. Cette école obtint presque aussitôt une réputation qu'on peut bien appeler européenne, car tous les pays lui ont fourni de nombreux élèves. La notoriété des professeurs et la qualité des études eurent la plus honorable des récompenses, dans le privilège qui fut accordé à Aubert de faire passer directement les examens d'admission pour l'Ecole centrale de Paris. Or c'est là, on le sait, une faveur qui n'a jamais été prodiguée.

Malgré ce succès plus honorifique que lucratif, bientôt après, Aubert renonçait à l'enseignement pour accepter les fonctions d'administrateur puis de directeur de la compagnie de l'Ouest-Suisse, qui devint plus tard la Suisse-Occidentale ; il transféra alors sa résidence de Genève à Lausanne, abandonnant à d'autres

le soin de continuer l'œuvre qu'il avait créée. Le temps qu'il passa à la tête de cette compagnie, dont la position financière était alors très difficile et même embarrassée, en présence des exigences croissantes et, il faut le dire, légitimes, d'un public peu commode à contenter, ne fut peut-être pas une des périodes les plus heureuses ni les plus tranquilles de sa vie. Sa santé s'est usée dans cette lutte de tous les jours contre des circonstances qu'il n'avait pas créées, dont il n'était pas responsable, mais qui le réduisaient à une impuissance qui le désespérait. Toutefois son séjour à Lausanne, ou plus exactement au château de Renens-sur-Roche près Lausanne, où il recevait de la manière la plus aimable de nombreux et dévoués amis, ne fut pas sans lui procurer quelques compensations.

A la suite d'une nouvelle transformation de la compagnie, il se décida à prendre sa retraite et il revint à Genève où il fut reçu à bras ouverts ; il refusa avec une fermeté inébranlable et que nous avons souvent regrettée, toutes les fonctions politiques que l'on s'empessa de lui offrir et pour lesquelles il était fait mieux que personne, car il possédait avec le talent et la faculté du travail, un don très rare, l'autorité personnelle sur les hommes. Pour mieux s'en défendre, il rappelait en souriant qu'il avait été nommé membre du Conseil représentatif en 1841, mais pour en être chassé le lendemain par la révolution. L'expérience n'avait pas été assez heureuse pour qu'il voulût la recommencer.

Il persista donc à vouloir se tenir à l'écart de toutes les luttes, et employer son activité — celle du moins qu'il ne consacrait pas aux travaux militaires — à mettre en pratique ses idées relatives à l'assurance sur la vie, qu'il regardait avec raison comme une des formes les plus recommandables et les plus pratiques de l'épargne employée à la constitution du capital. C'est à son initiative et à celle de M. William Rey, mort peu de temps avant lui, que notre pays doit en grande partie la fondation de la *Genevoise*, dont il a été longtemps le directeur, puis l'administrateur honoraire jusqu'à sa mort.

Mais c'est surtout par le rôle qu'il a joué dans l'armée suisse qu'Aubert a marqué sa place dans ce monde. Il y était rentré en 1854 avec le grade de capitaine, et toujours dans son arme de prédilection, c'est-à-dire dans le génie. L'année suivante, il était major, et l'année suivante encore lieutenant-colonel. Il rattrapait le temps perdu et mettait, comme on dit, les morceaux doubles.

En 1856, lors de l'affaire de Neuchâtel, il dirigeait, sous les or-

dres du vieux colonel Buchwalder, dont les facultés de travail étaient un peu affaiblies, le bureau d'état-major du génie installé à Zurich au quartier-général. C'est lui qui a été l'âme de tout ce qui a été fait à cette époque, surtout à Schaffhouse et à Eglisau, car les fortifications de Bâle étaient exécutées sous une autre direction (celle du colonel d'artillerie Delarageaz).

Les ressources dont Aubert disposait étaient très limitées, mais tous ceux qui, à ce moment-là, l'ont vu à l'œuvre, ont gardé le souvenir de sa promptitude de coup-d'œil et de décision, de sa puissance de travail, de sa mémoire toujours présente, de l'autorité qu'il exerçait sur tous ceux qui l'approchaient et jusque sur son chef nominal qui ne faisait rien sans recourir à lui, ou plutôt qui s'en remettait à lui du soin de tout diriger. Tous sentaient qu'il y avait là les qualités difficiles à rencontrer réunies qui font non pas seulement un soldat mais un chef.

Plus tard, le rassemblement de troupes de 1861 qu'il fut appelé à diriger dans la vallée de la Reuss avec retraite par le col de Nufenen, la Furca et le Valais, mit encore davantage en relief ses rares facultés. Le pays était, en ce temps-là surtout, d'un abord rude et difficile, on n'y trouvait aucune des ressources nécessaires pour faire vivre et subsister une armée en campagne. C'était un essai scabreux pour la réputation d'un officier qui commandait en chef pour la première fois. On s'attendait à de nombreux accrocs; il n'y en eut pas un. Tout avait été si bien réglé d'avance que la présence d'esprit du colonel suffit pour parer à l'imprévu.

Au début, quelques cas d'insolation avaient inquiété les esprits prompts au découragement; il lui suffit de se montrer pour inspirer confiance à tous et pour entraîner sur ses pas tous ces braves gens qui ne s'étaient jamais vus à pareille fête. A partir du jour où il prit le commandement à Amsteg, il n'y eut plus ni mécontents, ni traînards, ni malades, tant est grande l'influence personnelle d'un chef sur ce corps aux mille bras, aux mille jambes, mais qui ne doit avoir qu'une tête et qu'une âme, une armée en campagne.

Jamais on ne vit un si complet succès, et dès ce moment le nom du colonel Aubert, apprécié à sa juste valeur dans les états-majors, devint populaire parmi les soldats suisses. On comprit que l'on avait en réserve pour les jours sérieux un chef sur lequel on pouvait absolument compter.

En parlant du colonel Aubert, n'oublions pas de parler d'une

circonstance assez intéressante de sa vie, c'est-à-dire du choix très honorable qui avait été fait de lui par quelqu'un qui se connaît en hommes, le duc d'Aumale, pour achever l'éducation et surtout l'éducation militaire de son fils aîné, le prince de Condé. Aubert accepta cette mission de confiance et s'en acquitta avec le zèle consciencieux qu'il mettait en toute chose. Le jeune prince passa deux ans à Lausanne, sauf quelques semaines pendant lesquelles il fit l'école des officiers d'infanterie à Soleure et l'Ecole centrale de Thoun en qualité d'aspirant officier d'état-major. Le jeune prince, doué d'excellentes qualités, se fit remarquer par sa bonne grâce et sa bienveillance et il donnait les plus belles espérances lorsque, dans le cours d'un voyage autour du monde qu'il faisait avec son cousin le duc de Penthièvre et le comte de Bauvoir, atteint d'une fièvre typhoïde, il mourut subitement à Sydney, en Australie, en septembre 1866, à l'âge de 21 ans. Aubert ressentit la douleur de cette perte avec toute la vivacité de l'attachement qu'il portait à son élève, attachement qui lui était sincèrement rendu.

Il nous a paru que ce souvenir méritait d'être rappelé, non seulement parce qu'il est intéressant par lui-même, mais aussi parce qu'il prouve le très grand cas qu'un des hommes les plus compétents de ce temps-ci faisait du caractère et des talents militaires de notre regretté concitoyen.

En 1870 Aubert venait d'être nommé divisionnaire lorsque la guerre franco-allemande éclata ; et, tout de suite, il fut appelé à montrer ce qu'il savait faire, car ce fut à la III^e division (aujourd'hui la I^{re}), composée des troupes de la Suisse romande, qu'échut la difficile et fatigante mission de garder pendant l'automne et l'hiver de 1870 notre frontière du Nord-Ouest, sous le commandement en chef du général Herzog. Ce furent, en même temps que les divisions Meyer et Bontems, qui se trouvaient en première ligne, les troupes de cette division qui eurent l'étonnante fortune de recevoir et de désarmer les corps débandés de l'armée de Bourbaki.

Et ce fut malheureusement son dernier service actif. En 1875, sous la nouvelle organisation, il fut nommé au commandement de la I^{re} division, formée des troupes des cantons de Genève, Vaud et Valais ; mais en 1877, à la suite de circonstances pénibles pour lui, irritantes pour ses amis, inutiles à rappeler ici, il donna sa démission qui fut acceptée avec reconnaissance pour

les services rendus. Et l'armée suisse perdit ce jour-là un de ses meilleurs officiers.

Cette perte fut ressentie très vivement dans toute la Suisse romande, par le corps des officiers vaudois comme par ses concitoyens. Les témoignages de regret et de sympathie qui lui vinrent à ce moment là de tous ceux qui avaient servi sous ses ordres et en particulier de notre Société militaire furent sa récompense et sa consolation.

Une des dernières fois qu'on l'ait revu en uniforme, c'était en 1875, lorsqu'il conduisait le deuil de son ancien chef, collaborateur et ami le général Dufour. Plus tard, il fut le président du comité qui entreprit d'élever à ce héros de la paix une statue équestre sur une de des places publiques de Genève et dans la fête qui fut donnée à cette occasion, il eut le plaisir de faire à ses confédérés les honneurs de sa vieille cité. Il continua d'ailleurs, malgré sa retraite, à s'intéresser aux questions concernant la défense de la Suisse; il fut appelé entre autres, par le Conseil fédéral, à siéger dans la commission chargée d'examiner l'utilité de la construction de forteresses, soit de forts d'arrêt à la frontière, soit d'un ou de plusieurs camps retranchés dans l'intérieur du pays. Nous croyons savoir qu'il s'était plutôt prononcé en principe pour la seconde de ces solutions. En tous cas, il la jugeait préférable à la première qui coûterait fort cher en ne protégeant rien du tout.

Le militaire était, — tout ce que nous venons de dire concourt à le prouver, — sa véritable vocation, celle où il se trouvait véritablement à l'aise et qui convenait le mieux à ses goûts comme à ses remarquables facultés.

Dans un pays d'armée permanente, il aurait fait certainement une brillante carrière, soit dans l'arme du génie, soit à la tête des troupes, car il avait le don du commandement et ce coup d'œil rapide qui fait le tacticien, quelquefois, plus rarement, le stratégiste. Il aurait fait surtout un admirable chef d'état-major.

L'occasion lui a manqué de faire ses preuves sur un champ de bataille, mais à ce qu'il était sur un champ de manœuvre, on peut deviner comment il s'y serait comporté. Il voyait tout, il avait la résolution prompte, le sang-froid, l'intrépidité calme. Quelqu'un qui l'a vu autrefois sur l'Allmend de Thoune, s'approcher, sur un ordre de son chef, d'une mine à laquelle il savait qu'on avait mis le feu, marchant d'un pas mesuré, sans se hâter, comme s'il fût allé à la manœuvre, mais sachant qu'il risquait sa vie, nous

disait qu'il avait compris ce jour-là ce que serait Aubert au jour du danger.

En outre, et nous l'avons dit déjà, c'était un admirable meneur d'hommes. Aussi, malgré une certaine brusquerie d'allures, était-il adoré du soldat.

Quiconque l'a connu, peu ou beaucoup, l'estimait et l'aimait. Quant à ceux qui ont été ses élèves ou qui ont servi sous ses ordres, ils lui ont conservé, parvenus à l'âge d'homme, le respect et la profonde affection qu'ils avaient pour lui dans leur jeunesse. C'était un homme d'une très grande valeur personnelle que les circonstances ont empêché peut-être de donner toute sa mesure, mais qui laissera le souvenir d'un citoyen dévoué, d'un chef admirable, d'un soldat accompli; enfin, dans la meilleure et la plus large acception du mot, c'était ce que l'on appelle un galant homme. C'est ce qu'il restera toujours dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu.

† AMI BORNAND

Le 25 novembre une foule immense accompagnait au cimetière de la Sallaz sur Lausanne la dépouille mortelle d'Ami Bornand. C'était un cortège tout civil, car depuis longtemps le défunt, âgé de 63 ans, ne faisait plus partie de l'armée active. Il l'avait quittée comme commandant de bataillon, lors de son entrée au Conseil d'Etat, mais il s'intéressait toujours et vivement aux choses militaires. Par exemple, comme directeur de la Caisse hypothécaire cantonale vaudoise, le rôle que nos gros établissements financiers pourraient avoir à jouer ou à subir en temps de guerre l'avait souvent préoccupé. Il y pensait fréquemment en homme à la fois pratique et prévoyant, tant au point de vue spécialement financier qu'à celui du droit des gens. Les perturbations que de grands événements militaires dans notre voisinage ou même chez nous jetteraient dans toutes nos affaires, ne l'auraient pas pris au dépourvu.

Comme officier d'infanterie, sa carrière n'offre rien de particulièrement transcendant. Il fit toujours son service avec intelligence et avec zèle : la campagne du Sonderbund d'abord comme fourrier d'état-major, la petite campagne subséquente sur Fribourg en 1848, la campagne des Alpes sous le colonel Aubert, comme aide-major du bataillon de chasseurs n° 113 du commandant Ruffy, le camp dit des Pommes de terre en 1866 comme

major de bataillon, sans parler de la campagne de la Lombardie en 1859 qu'il suivit en amateur-touriste avec plusieurs corps français.

Mais ces divers services ne sont rien, à côté de celui que Bornand rendit à la Suisse en janvier 1871, comme chef du Département militaire et vice-président du Conseil d'Etat du canton de Vaud, alors présidé par le regretté L. Bonjour.

Au milieu de janvier la situation était devenue très critique sur toute la frontière franco-suisse du Jura; le Conseil fédéral avait ordonné de nouvelles levées pour parer à l'imprévu, dont plusieurs corps vaudois qui furent mis sur pied du 19 au 25 janvier et dirigés sur Bâle, sur la Chaux-de-Fonds, sur Bienne, sur Tavannes, sur Berne, c'est-à-dire sur des points non directement menacés.

Le Conseil d'Etat vaudois et notamment son Département militaire, qui suivait avec attention les événements du Jura français, redoubla alors de vigilance, ne prévoyant que trop un fatal dénouement. « Il prescrivit aux autorités vaudoises de la frontière, dit le rapport officiel, de se renseigner de leur mieux et de faire promptement rapport sur tous les incidents de nature à intéresser le maintien de la neutralité. On savait dès le 22 janvier, que l'armée de Bourbaki avait échoué dans plusieurs attaques, du 14 au 18, contre les lignes allemandes de la Lisaine et qu'elle était en retraite, traquée non seulement sur ses talons, mais aussi en flanc, dès Dole et Salins, par les troupes de Manteuffel, ce qui devait l'acculer à notre frontière, en tout ou en partie, et donner au moins aux fuyards et débandés la tentation de la franchir. Ceux-ci, d'après une répartition éventuelle du Conseil fédéral en date du 26 janvier, pour 10,400 hommes, devaient être répartis dans 14 places ou casernes, dont 400 à Bière.

» Le 28 janvier, les nouvelles devinrent plus précises et non moins graves. On apprit que le général Bourbaki s'était brûlé la cervelle et que son armée, en pleine débandade, gagnait les environs de Pontarlier avec l'intention probable soit de s'échapper par Mouthe et le département de l'Ain, soit, si cette direction lui était déjà barrée par l'ennemi, comme le bruit en courait, de se rejeter en Suisse.

« Les autorités vaudoises redoublèrent de vigilance, comme on peut le voir dans le registre des dépêches télégraphiques annexé au présent rapport.

» Voici quelques-uns des télégrammes expédiés à ce moment :

28 janvier, midi.

Au colonel Bontems, Chaux-de-Fonds, et au département militaire fédéral, Berne.

Préfet de Ste-Croix nous avise qu'une quantité assez considérable de troupes de l'armée Bourbaki est arrivée hier à Pontarlier.

BORNAND.

28 janvier, 4 heures 15 minutes soir.

Au préfet, Sentier.

Faites surveiller frontière et côté des Rousses. Avisez les contingents de La Vallée de se tenir prêts à tout événement.

Chef du département militaire, BORNAND.

Même date.

Au poste de gendarmerie, St-Cergues.

Surveillez à la frontière les mouvements de troupes. Le poste sera renforcé; télégraphiez ce qui se passe.

Chef du département militaire, BORNAND.

Même date.

Au poste de gendarmerie, Vallorbes.

Surveillez la frontière et, cas échéant, désarmez fugitifs.

Chef du département militaire, BORNAND.

Même date.

Préfet, Orbe.

Faites surveiller passage Jougne pour le cas où fugitifs s'y présenteraient. Renforcez le poste et télégraphiez-nous ce qui se passe.

BORNAND, chef du département militaire.

Même date.

Préfet, Nyon.

Faites surveiller la frontière du côté des Rousses. Renforcez le poste de St-Cergues et prévenez le contingent de St-Cergues de se tenir prêt. On vous enverra des cartouches.

Chef du département militaire, BORNAND.

» Dans l'après-midi du 28, on eut la certitude que de fortes cohues de troupes françaises se massaient aux environs et au sud de Pontarlier. Comme il n'y avait pas encore dans le canton de Vaud de troupes fédérales, occupées alors, il est vrai, à s'en approcher en toute hâte de la zone éloignée de Delémont et Porrentruy, soit par chemins ferrés à une seule voie, soit par les routes neigeuses des montagnes neuchâteloises, le Conseil d'Etat, craignant que notre frontière occidentale ne se trouvât dégarinée à un moment si critique, crut devoir ordonner, le 28 au soir, la mise sur pied immédiate des contingents locaux de la frontière du Jura, infanterie d'élite, de réserve fédérale et cantonale et carabiniers de réserve fédérale, à savoir :

» 1° Les milices de Ste-Croix, de l'Auberson et éventuellement

de Bullet, sous les ordres du commandant Jaccard, Louis, pour veiller à la route de Ste-Croix à Pontarlier.

» 2° Les milices de Vallorbes, Ballaigues et Lignerolles, sous le commandant Oguey, pour veiller aux routes de Ballaigues et de Vallorbes sur Jougne.

» 3° La compagnie n° 4, capitaine Muret, du bataillon n° 50, pour veiller au passage de St-Cergues sur les Rousses et la Faucille, aux ordres du capitaine de la compagnie, et éventuellement du commandant Bugnon, en cas d'augmentation d'effectif.

» 4° Les postes de gendarmerie de ces points de la frontière furent aussi renforcés chacun de quelques hommes, celui de St-Cergues porté à 12 hommes, dont 7 à la Cure.

» La mise sur pied de ces contingents s'effectua, selon les ordres, le dimanche 29 janvier, à midi. Aussitôt après leur organisation, ils prirent position sur la frontière, qui se trouva garnie d'un premier cordon de sûreté, dès le 29 au soir, en face des villages français *des Fours* sur la route de l'Auberson à Pontarlier, de *Jougne* en avant de Ballaigues-Vallorbes, et des *Rousses* en avant de St-Cergues; dès le 31 au soir, il s'établit aussi à la Vallée du lac de Joux par les soins du préfet.

» Quelques détails de plus sur l'appel et sur le service de chacun de ces quatre groupes de contingents vaudois ne seront pas déplacés.

» 1. A *Ste-Croix*, la garde de frontière fut promptement organisée par les soins du commandant L. Jaccard et du major-instructeur Jaquet, qui se trouvait sur les lieux pour des conférences aux officiers et sous-officiers, comme il s'en fait chaque hiver. Cette fois les conférences avaient eu pour objet le service de campagne et de sûreté d'après les nouveaux règlements. La pratique suivit immédiatement la théorie. Au sortir de la séance du samedi 28, on apprit la mise sur pied. Les contingents partirent pour leurs postes à 2 heures après-midi le 29.

» L'effectif devant monter à environ 300 hommes, une moitié, le contingent de l'Auberson, forma les avant-postes; l'autre moitié en réserve à Ste-Croix avec poste de police à l'hôtel du Jura; chaque jour cette réserve fut réunie dans l'église de Ste-Croix pour y recevoir les ordres et des leçons de théorie; la nuit elle envoya des rondes et des patrouilles.

» Quant aux avant-postes, ils fournirent six grand'gardes: à la Vraconnaz, aux Rochettes, au Chalet-des-Prés, à la fromagerie de Vers-chez-les-Jacques, à la Limasse et à la Gittaz-dessus. Une

sentinelle double marqua la frontière de la Grande-Borne; on y arbora le drapeau fédéral de la maison des péages.

Déjà le soir du 29, il arriva trois militaires français, suivis, le lendemain et le surlendemain, d'une dizaine d'autres, soit déserteurs, soit égarés. Ils furent désarmés et remis au poste de police. Le 31, une reconnaissance française, commandée par un lieutenant-colonel, s'avança jusqu'à la Grande-Borne, où elle s'enquit de la frontière et des routes du voisinage sur Mouthe. Reçue avec tact et fermeté par le major Jaquet, cette reconnaissance respecta scrupuleusement le sol suisse et repartit dans la direction des Fourgs. Sur cela, le préfet et le commandant Jaccard déléguèrent dans ce village quelques personnes civiles de confiance et aptes à les renseigner. Elles rapportèrent qu'il se trouvait 3 à 4 mille hommes aux Fourgs s'augmentant à chaque instant, exténués, démoralisés et parlant hautement de se réfugier en Suisse. Le département militaire vaudois fut aussitôt avisé; les avant postes furent renforcés par le contingent de Bulet et le commandant Jaccard s'y transporta pour la nuit du 31 au 1^{er}, laissant le commandement de la réserve au major Jaquet.

» Il y eut alors quelque anxiété dans la population, car les ordres connus étaient de résister à tout passage de corps de troupes armées et l'on apprenait que celles des Fourgs continuaient à s'augmenter.

» De son côté, le département militaire vaudois, qui avait tenu le grand état-major, le colonel Bontems et le département militaire fédéral au courant de ce qui se passait, et qui savait que les troupes du Val-de-Travers, 13^e brigade (Rilliet), ne tarderaient pas à détacher des forces sur Ste-Croix, recommandait de tenir ferme, tout en se repliant, s'il le fallait, sur les Etroits et Sainte-Croix, lentement, prudemment, en parlementant pour gagner du temps et en appelant le landsturm. Il avait aussi avisé le préfet de dépêcher un exprès dans le Val-de-Travers, en cas de besoin. Cela ne fut pas nécessaire. Le 31, à 8 heures du soir, arriva, par la Côte-aux-Fées, à Ste-Croix, le bataillon lucernois n^o 66 (commandant Hauser) de la 13^e brigade. Refusant ses billets de logement, il se cantonna dans l'église pour être plus vite sous les armes. Quoiqu'il n'eût pas d'ordres pour aller plus loin, il pouvait toujours servir d'utile réserve à nos avant-postes en attendant de les relever.

» 2. A *Vallorbes-Ballaigues*, le contingent mis sur pied se trouva aussi réuni à l'heure fixée, c'est-à-dire le 29, à midi, montant à

110-115 hommes. Le commandant Oguey l'organisa aussitôt en compagnie aux ordres du capitaine Martin et le répartit en quatre postes, dont un de police à Vallorbes et trois à l'extrême frontière : 1° Vers-chez-Tonny, sur l'ancienne route de Jougne; 2° Vers-chez-Guillemain, sur la nouvelle route, poste principal; 3° à la Frasse, plus à gauche. Un autre poste, provisoire, comme but de patrouilles, fut fixé à la Thiole, sur le sentier de Lignerolles aux Bourgs, au milieu d'épaisses neiges rendant ce passage inaccessible à des corps de troupes. Ces postes furent munis à temps de cartouches, de capotes, couvertures, etc. Des émissaires civils furent envoyés aux renseignements sur France; ils ne rapportèrent rien de précis ni de marquant sur des concentrations à notre frontière. Le 30, il arriva une ambulance, celle du quartier-général du 24^e corps d'armée, comptant 33 hommes, dont un officier, 16 chevaux ou mulets et 6 voitures. Elle demanda le passage sur Gex, ce qui lui fut accordé comme corps neutre, après qu'on en eût rejeté les provisions de viande fraîche, vu l'ordonnance à l'égard de la peste bovine. Dépourvue d'argent, cette ambulance fut mise en subsistance à Vallorbes et expédiée, le 31, par chemin de fer, contre bons de vivres et de transports. Le 31 au soir, les avant-postes furent relevés par les troupes fédérales (bataillon 70), et les hommes du contingent immédiatement soldés et licenciés.

» 3. Dans la *Vallée du Lac-de-Joux*, le contingent fut mis de piquet le 28. Douze militaires français arrivèrent le dimanche 29 janvier au Lieu et au Sentier par le Risoux, à travers un mètre et plus de neige. Quoique les renseignements vagues qu'ils fournirent ne faisaient pas prévoir ce qui survint, le préfet, usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés, donna immédiatement un ordre écrit au major Massy pour établir des postes dans ces deux localités. Cet officier s'occupa aussitôt de sa mission; il se rendit le même soir au Lieu, en compagnie de l'aide-major Piguët, qu'il chargea du commandement du service de sûreté dans ce village.

» Le 30 et le 31, quelques militaires français arrivèrent encore par les chemins du Risoux. Des émissaires furent envoyés du côté de Mouthe jusqu'au hameau de Gravier; mais ils n'apprirent rien de positif. Les gendarmes et les miliciens locaux en avant-postes aux Charbonnières et au Lieu firent néanmoins bonne garde en attendant l'arrivée des troupes fédérales qui étaient annoncées, et qui en effet apparurent (bataillon 45), débouchant

de Vallorbes le 31 au soir, sans qu'il se fût jusqu'alors rien passé de marquant.

» 4. A *St-Cergues*, le poste de gendarmerie fut renforcé, le 28 janvier au soir, de sept hommes par les soins du préfet de Nyon. Ce fonctionnaire avisa en même temps le commis d'exercice de *St-Cergues* d'avoir son contingent prêt en cas de besoin au premier appel. Les uns et les autres devaient aussi redoubler de vigilance contre la peste bovine.

» Le 29 après-midi, la compagnie n° 4 du bataillon 50 prit position à *St-Cergues*. Le capitaine Muret envoya aussitôt des patrouilles vers la frontière pour y renforcer momentanément le poste de gendarmerie de la Cure, et il s'y rendit lui-même. Cet officier et le chef du poste tinrent par télégrammes le Département au courant de leurs reconnaissances.

» A part un assez grand nombre de fugitifs civils avec chars, bagages et bétail, qui fut refoulé à cause des mesures contre la peste bovine, il n'y eut rien de particulier sur ce point de la frontière jusqu'à l'arrivée des troupes fédérales (bataillon 46) qui prirent le service le 31 après-midi à *St-Cergues*, et le 1^{er} février à la Cure.

» Du reste cette région élevée était bien gardée par les neiges, de plus d'un mètre de hauteur, de telle sorte que nos patrouilles ne pouvaient circuler sur la grande route qu'homme par homme. »

Telles furent les principales précautions que le Conseil d'Etat crut devoir prendre et qui se complétèrent de quelques autres décisions non moins prévoyantes au sujet des vivres à fournir aux internés.

Le Conseil d'Etat ne tarda pas à avoir la satisfaction de constater que les mesures qu'il avait prescrites rentraient complètement dans les vues de l'autorité militaire supérieure. Elles furent comme le prélude du mouvement général à gauche opéré par toute l'armée fédérale sur l'ordre du commandant en chef. Ce mouvement, rapidement combiné et exécuté au prix de grandes fatigues admirablement supportées par les troupes, amenait la III^e division vers Porrentruy, Courgenay et plus au sud, jusqu'à la Chaux-de-Fonds; la IV^e division à la gauche de la III^e, de la Chaux-de-Fonds aux Verrières et dans le Val-de-Travers; la V^e division, de l'extrême droite, en réserve d'abord derrière les deux autres divisions vers Bienne et Neuchâtel, puis à la gauche dans le canton de Vaud.

Ce mouvement à gauche se complétait par :

1° Le détachement sur Ste-Croix du bataillon lucernois n° 66 (commandant Hauser), IV^e division, 13^e brigade, dès le Val-de-Travers.

2° La mise sur pied d'une nouvelle brigade, la 8^e combinée, colonel Grand, bataillons vaudois n^{os} 45, 46, 70, ordonnée le 29 par ordre du Conseil fédéral à la demande du commandant en chef, pour veiller aux passages du Jura entre Ste-Croix et Genève.

3° La mise sur pied d'une demi-brigade de troupes genevoises aux ordres du lieut.-col. Bonnard, à Genève, pour veiller à cette portion de l'extrême frontière.

En outre, quelques contingents locaux de Neuchâtel furent affectés, dans ce canton, à seconder la IV^e division.

Ainsi, le 31 janvier au soir, un nouveau cordon de troupes fédéralés était formé sur tout le Jura vaudois, en réserve ou en remplacement de nos contingents locaux.

A Ste-Croix, comme on l'a dit plus haut, ce fut le bataillon 66, arrivé dans la soirée.

A la gauche du 66^e la 8^e brigade combinée.

Les contingents locaux de Vallorbes et la compagnie de St-Cergues purent être relevés le 31 après midi; ceux de La Vallée et de Ste-Croix-Bullet le 1^{er} février, les autres le lendemain et le surlendemain.

Par ces mesures, dues en grande partie à l'initiative de Bornand, bien secondé par ses éminents collègues, le territoire vaudois et suisse fut protégé à temps contre toute atteinte. La neutralité resta intacte.

A la même époque, Bornand sut faire régler convenablement par l'autorité compétente les frais et dommages résultant de l'internement et du rapatriement des internés, y compris ceux relatifs à la terrible catastrophe de l'arsenal de Morges.

Hautement apprécié par tous ceux qui l'avaient vu de près à l'œuvre, notamment par le colonel-divisionnaire Meyer, Bornand fut alors sollicité d'entrer dans l'état-major fédéral comme lieutenant-colonel ou colonel; mais la constitution de 1862 s'y opposait; ainsi sa carrière militaire s'arrêta au grade modeste de commandant de bataillon.

En compensation, ses services comme chef du Département militaire vaudois resteront longtemps dans la mémoire de ses concitoyens, où ses hautes qualités de cœur et d'esprit lui avaient déjà créé une place de choix.

† HERSTENSTEIN.

Le Président de la Confédération, colonel d'artillerie et chef du Département militaire suisse, est décédé, à la suite d'une cruelle amputation, le 27 novembre, à Berne. Il y a été enterré le 30, honoré des plus solennelles funérailles qu'on ait vues en Suisse depuis longtemps.

Si le défunt était un homme simple d'habitudes et de mœurs, à ses concitoyens appartenait le soin de rendre hommage à sa mémoire sans compter avec ses goûts. Ils l'ont fait d'une manière éclatante. C'était justice.

Nous ne saurions mieux parler du défunt qu'en empruntant les termes excellents du discours de M. le major Ruffy, comme Président du Conseil national, à l'ouverture de la session actuelle des Chambres et de l'oraison de M. le pasteur Martin, aumônier du 5^e régiment, à la cérémonie funèbre de St-Pierre, à Genève.

Voici le discours de M. Ruffy :

Messieurs. — Au moment où allait s'ouvrir notre session, notre chef de l'Etat, *Guillaume-Frédéric Hertenstein*, mourait.

Ce triste événement aura trouvé un douloureux écho dans tous vos cœurs. Notre président Hertenstein était, en effet, l'homme aimé, le magistrat honoré de tous.

Je ne chercherai pas à retracer ici sa carrière ; cela a déjà été fait d'une main magistrale dans un éloge que vous avez tous entendu ou lu. Je ne retiendrai de celui que nous pleurons que quelques traits qui ont pu paraître surtout saillants dans cette salle.

Comme président de la Confédération, son amour inépuisable du travail, son profond sentiment du devoir rehaussés par une modestie sans pareille, un abord facile et une grande bienveillance envers tous, en faisaient un modèle de chef d'un Etat républicain démocratique.

Comme chef du département militaire fédéral, discuté à l'origine, il était devenu, grâce à ses qualités et aux éminents services rendus, comme l'incarnation de ce département.

Toujours actif, infatigable, il avait l'œil et la main partout et donnait journellement des démentis à l'adage qui veut que celui qui commande la garde ne la monte pas. Déjà gravement atteint par le mal qui devait l'enlever, il faisait taire ses douleurs pour se rendre au Gothard où il estimait que son devoir l'appelait.

D'autre part, sacrifiant peu à la forme et à tout ce qui était choses extérieures et n'introduisant des réformes qu'après en avoir mûrement pesé toutes les conséquences, il était loin des idées de ceux qui risquent de sacrifier le bien qui existe à un mieux problématique.

Enfin son esprit d'ordre et d'économie lui avait donné sur les Conseils de la nation un ascendant dont vous vous êtes souvent aperçus et qui lui permit plus d'une fois d'obtenir presque sans discussion des décisions qui eussent probablement été refusées à des administrateurs moins prudents.

L'organisation du landsturm et la mise en état de défense du Gothard témoigneront longtemps encore de sa force créatrice et administrative

Notre armée perd ainsi en lui un chef prudent, habile et respecté.

Ce que fut l'homme privé, les pleurs de cette famille qui le chérissait nous l'ont dit.

Pensant qu'un témoignage de notre sympathie ne sera pas indifférent à ceux qui sont dans les larmes, je vous demande, messieurs, l'autorisation de le faire en votre nom.

Voici l'oraison de M. le pasteur Martin :

Apprends-nous à bien compter
nos jours afin que nous appli-
quions nos cœurs à la sagesse.
(Psaume XC, 12.)

Mes très chers frères !

Pourquoi ce service ? Pourquoi cet appareil modeste, mais sérieux ? Parce que nos autorités, notre population toute entière ont voulu rendre hommage à la mémoire du président de la Confédération, M. le colonel Hertenstein, qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui dans l'exercice de ses fonctions.

Etrange pays que le nôtre !

Il y a quelques mois, la plupart des citoyens suisses ignoraient jusqu'au nom du président de la Confédération. Et lorsqu'il est devenu malade, quand son mal s'est aggravé, une vive sympathie s'est manifestée d'un bout à l'autre de la Suisse.

Sa mort est un deuil national. Nous avons voulu nous y associer publiquement et ce nombreux concours de population montre que nous ne nous sommes pas trompés.

Nous voulons porter à sa famille affligée, à ses collègues, à nos autorités l'expression de notre profonde sympathie. Ce qui les touche, nous touche. Quand un corps, aussi uni que celui de notre patrie, est frappé dans sa tête, tous les membres souffrent, tous se sentent solidaires les uns des autres. Nous, Suisses, en particulier, qui avons dans l'armée nos parents, nos frères, nos enfants, nous nous sentons frappés par la perte de celui qui en était le digne chef, l'homme dans lequel tous mettaient leur confiance. Nous regrettons celui qui assurait au sein de cette armée la justice, la droiture, l'équité.

Malgré cela, nous ne voulons pas oublier qu'il ne peut être question ici ni d'apothéose ni même d'oraison funèbre. Nous ne voulons en alter personne, ce qui ne serait conforme ni à nos traditions ni à nos

principes de chrétiens réformés. Nous voulons, tout en exprimant notre sympathie à la famille du défunt et à nos autorités fédérales, tout en affirmant notre tristesse à nous, tirer la leçon qui découle pour nous de ce triste événement. En le faisant, nous agirons dans l'esprit du psaume qui nous a été lu. Avez-vous remarqué comme il sait faire ressortir en un mot, frappé comme une médaille, les conséquences pratiques et morales des développements grandioses, poétiques, auxquels il se livre, sur l'éternité de Dieu et la fragilité humaine ? Écoutons-le donc avec respect, et puissions-nous, nous aussi, en acquérir un cœur sage.

« Enseigne-nous à bien faire le compte de nos jours. »

Je m'assure, mes frères, que cette parole était faite pour plaire à l'homme auquel la Suisse entière rend hommage. Il savait la valeur du temps et savait l'employer. Et c'est pour l'avoir fait qu'il a rendu les services signalés dont la Suisse lui est reconnaissante. L'histoire de sa vie est celle du travail, acharné, régulier, suivi, qui ne perd point de temps, qui ne s'accorde aucun repos inutile, qui ne laisse rien au hasard ou à l'imprévu. Il savait la valeur du temps, et qu'à le gaspiller on gaspille une chose précieuse. Il savait la valeur du temps, et que lorsqu'on le consacre à son pays on le lui doit tout entier, dans le cabinet du Conseil fédéral comme dans celui du conseiller d'Etat zuricois, comme dans les forêts confiées autrefois à sa charge ; aussi a-t-il été fidèle à son œuvre dans la haute charge de président de la Confédération comme dans celle de juge de district.

Bel exemple que celui de ce magistrat consciencieux, tout entier à l'accomplissement de sa tâche, aussi sévèrement astreint à son œuvre que le dernier de ses commis, aussi prodigue de son temps que ménager des deniers publics.

Bel exemple que celui de ce magistrat intègre, porté au pouvoir par un parti mais qui l'oublie dans l'exercice de sa charge. Bel exemple que celui de ce soldat qui s'est imposé d'abord à lui-même la discipline qu'il voulait faire régner dans l'armée, et j'entends ici la discipline qui n'est pas la crainte des supérieurs ou de la punition, mais la fidélité au devoir, quel qu'il soit.

Aussi, en lisant dans les journaux les récits qui nous mentionnent cette fidélité au devoir et cette persévérance au travail, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler cette parole du Sauveur : « Celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes. »

Soyons fidèles, nous aussi, dans les petites choses ; soyons-le comme magistrats, comme officiers, comme pasteurs et citoyens, soyons-le quelle que soit la charge dont nous sommes revêtus ou le travail qui nous est confié.

Et vous en particulier, jeunes gens, qui vous préparez à vous rendre utiles à votre pays, vous, les magistrats, les pasteurs, les officiers qui nous succéderez, pratiquez dès maintenant cette fidélité au

devoir : ce sera le meilleur moyen de prouver à notre chère patrie le dévouement, l'amour que nous proclamons avoir pour elle.

Elle a besoin de cette fidélité de tous et de tous les jours dans l'accomplissement du devoir ; elle a besoin de ce dévouement consciencieux plus encore que des aptitudes brillantes et des grands talents qui ne peuvent être que le privilège du petit nombre.

Aussi, est-ce de cette fidélité et de ce dévouement que nous sommes responsables devant elle et dont elle a le droit de nous demander compte.

* * *

Mais je ne veux pas l'oublier et, moins qu'ailleurs je ne puis le faire sous ces voûtes. Il en est un plus grand que nos citoyens, plus grand que notre patrie elle-même, car c'est lui qui nous l'a donnée, devant qui nous sommes responsables, à qui nous avons à rendre compte de notre administration ; c'est Celui dont le psalmiste nous dit qu'« à ses yeux mille ans sont comme le jour d'hier quand il n'est plus, et comme une veille de la nuit ». C'est Celui qui fait rentrer les hommes dans la poussière et qui dit : « Fils des hommes, rentrez. »

Et, mes frères, n'en avons nous pas, au milieu de tant d'autres, un exemple frappant dans l'événement douloureux qui nous réunit aujourd'hui dans ce temple ?

Il y a quelques semaines, le président de la Confédération vaquait encore aux devoirs de sa charge ; il y a quelques jours, lorsque la maladie l'a saisi, on a pu espérer que sa vigoureuse constitution en aurait raison.

Et aujourd'hui, tandis que les autorités et les représentants de la Suisse entière accompagnent sa dépouille mortelle à sa dernière demeure, lui, il comparait devant le souverain juge ; le vaillant soldat à qui tant d'autres ont été appelés à rendre compte, se présente devant son chef suprême. Heureux sommes-nous de pouvoir espérer qu'il se repose de ses travaux et que ses œuvres le suivent.

Et nous ! mes frères, nous qui déplorons sa perte, nous pouvons être enlevés d'un moment à l'autre ; pour peu que nous ayons fait quelques pas dans la vie, nous en avons eu des indices suffisamment clairs. Nous aussi, quel que soit notre âge, nous pouvons entendre d'un moment à l'autre ces paroles : « Fils des hommes, retournez ! » et être appelés à rendre compte de notre administration. Ce compte quel que sera t-il ? C'est bien le cas de répéter avec l'apôtre : « Je ne le sais, Dieu le sait, » Dieu et peut-être notre conscience. Ah ! écoutons sa voix quand elle nous parle de la part de Dieu ; écoutons-la lorsqu'elle nous approuve sur certains points, afin de devenir encore plus fidèles ; écoutons-la quant elle nous condamne en nous rappelant que Dieu est plus grand que notre cœur, en nous rappelant que là où le péché a abondé, la grâce a surabondé, apportant le pardon et la sain-

teté. Écoutons-la, afin d'arriver avec la force que Dieu donne, à pratiquer la justice, la fidélité, la droiture, la piété, la sainteté, afin de pouvoir au dernier jour entendre, comme nous espérons que celui que nous pleurons l'a entendu : « Cela va bien, bon et fidèle serviteur ; tu as été fidèle en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton sauveur. Amen.

Ajoutons que la cérémonie des funérailles s'est accomplie conformément au programme fort bien ordonné par les soins de la Chancellerie fédérale et du Département militaire. Une fidèle et touchante description en a été donnée par la correspondance ci-après adressée de Berne au journal *Le Soleil*, à Paris :

L'attitude amicale de la France à l'égard de la Suisse, dans le deuil pour le président de la Confédération, a produit ici la meilleure impression. Le gouvernement de l'empire d'Allemagne s'est contenté d'exprimer des sentiments de condoléances dans une note remise au Conseil fédéral. La France a fait plus : elle a délégué aux funérailles un officier de la maison du chef d'Etat, M. le colonel Lichtenstein ; votre président a renvoyé les chasses de Marly fixées au 30 novembre, jour des obsèques et a ainsi pris une part personnelle à la solennité du jour. On en a été très touché en Suisse et très honoré ; notre peuple a le sentiment qu'il n'occupe, sur la carte de l'Europe, qu'une place minime ; mais il est d'autant plus jaloux de sa situation internationale et sensible aux égards que l'étranger lui témoigne. Vendredi dernier, quand le cortège des funérailles du président Hertenstein défilait dans les rues de Berne, on se montrait M. le colonel Lichtenstein dont le splendide uniforme, tout chamarré de décorations, tranchait en couleurs vives sur le fond austère des uniformes suisses, les plus simples qui soient.

Le Conseil fédéral a répondu à ces témoignages de courtoisie internationale en offrant à l'envoyé spécial de la France un déjeuner d'adieu. M. Schenk, conseiller fédéral, présidait à la table, en l'absence de M. Hammer, vice-président du Conseil fédéral, empêché par une indisposition. Tous les membres du Conseil fédéral, le personnel au grand complet de l'ambassade de France et trois officiers supérieurs de notre armée, MM. Ceresole, colonel de division, Pfyffer, colonel, chef de l'état-major, et de Grenus, colonel, intendant en chef de l'armée, assistaient au dîner.

M. Droz, conseiller fédéral, a porté son toast à la France et à son envoyé, et M. le colonel Lichtenstein a remercié le Conseil fédéral de l'accueil dont il avait été l'objet. M. Arago, ambassadeur de France a bu à la santé du Conseil fédéral.

M. le colonel Lichtenstein est rentré à Paris le même jour. Il a exprimé à plusieurs personnes l'impression profonde qu'ont produite sur lui les funérailles du président de la Confédération. Je

comprends d'autant mieux cette impression qu'elle n'a pas été le fait des étrangers seulement ; les gens du pays en ont été eux-mêmes saisis. La cérémonie a été fort simple ; elle n'aurait guère pu l'être plus. Les pouvoirs publics fédéraux et cantonaux et des diplomates accrédités à Berne avaient pris rendez-vous au Palais fédéral et se sont rendus de là, à pied, en colonne, à la cathédrale, où le cercueil du président était déposé, sous la garde de six capitaines d'artillerie. Les officiers qui participaient aux funérailles, au nombre d'environ cinq cents, les fonctionnaires de l'administration fédérale, les délégations des universités suisses, professeurs et étudiants, attendaient aux abords immédiats du temple l'entrée des représentants de l'Etat, pour prendre place à leur tour dans la grande nef.

Un discours de M. Hammer, vice-président du Conseil fédéral, une prière de M. Schaffroth, pasteur, deux chœurs magnifiques chantés par une société chorale de Berne, un jeu d'orgues et la cérémonie était terminée. On s'est rendu de la cathédrale au cimetière à pied, le cortège était précédé et suivi par deux bataillons d'infanterie, un régiment d'artillerie, un piquet de troupes du génie et un escadron de dragons. Il a traversé la ville au son des cloches de toutes les églises, que coupaient à intervalles égaux les détonations d'une salve d'artillerie.

Au cimetière, le cortège a fait halte, s'est formé suivant les quatre faces d'un immense carré au centre duquel la fosse creusait son trou noir. On y a descendu le cercueil, après l'avoir dépouillé des fleurs, des couronnes et des rubans de soie et d'or qui l'ornaient ; un peloton d'infanterie a donné les trois salves réglementaires, puis la foule s'est dispersée.

Assurément on ne pouvait faire moins, mais ce qui n'avait pu être ordonné et ce qui donnait à cette triste cérémonie sa physionomie inoubliable, c'était le recueillement non pas seulement des participants aux funérailles, mais de la population entière. Dans la cathédrale, la scène était émouvante, lorsqu'après avoir entendu l'orgue jeter sous les voûtes, dans un *fortissimo* superbe, les accords puissants de l'hymne national, l'assemblée s'est levée pour s'associer à la prière du pasteur invoquant l'Eternel. Elle ne l'était pas moins dans la rue. J'ai vu passer le cortège sur une des grandes places de Berne, carrefour des grandes voies de circulation ; il y avait là des milliers de personnes debout, la tête découverte, immobiles, sans aucune troupe pour former la haie ni maintenir l'ordre. Je n'ai pas entendu dans cette foule un seul cri ni vu un seul geste qui fût inconvenant ; on aurait entendu voler une mouche. Dans ce silence solennel, on n'entendait que les notes déchirantes des cuivres sonnant la marche funèbre et les sombres roulements des tambours. Dans toute la ville, la vie était comme suspendue : magasins, écoles,

bureaux d'affaires, caisses publiques et privées, tout était fermé. Berne était comme une vaste nécropole.

Société vaudoise des Armes spéciales.

Par circulaire du 18 novembre 1888, la Société était convoquée en assemblée annuelle pour le *samedi 1^{er} décembre, à 1 1/2 heure après midi, à l'Abbaye de l'Arc, à Lausanne*, avec l'ordre du jour suivant :

A. Affaires administratives. — 1. Inscription de nouveaux membres. — 2. Rapport du Comité sur l'état de la caisse. — Nomination de la commission de vérification des comptes. — Rapport de cette commission. — Fixation de la contribution annuelle. — 3. Rapport du Comité sur la bibliothèque et allocation d'un crédit pour achat de livres. — 4. Nomination du Comité et de la commission de la bibliothèque.

B. Travaux. — 1. Personnel employé aux transports militaires par chemins de fer, par M. le capitaine du génie Paul MANUEL. — 2. Le combat, dans le règlement de l'infanterie allemande du 1^{er} septembre 1888, par M. lieutenant-colonel SECRETAN. — 3. Le tir indirect de l'artillerie de campagne. — 4. Etat actuel des fortifications du Gothard. — 5. L'artillerie et le génie à Plagne.

C. Propositions individuelles.

A 5 1/2 heures : Dîner.

NB. Sont de droit membres de la Société vaudoise des Armes spéciales les commandants de corps de troupes combinés (art. 56 de la loi sur l'organisation militaire), les officiers de l'état-major général, ceux du génie et ceux de l'artillerie qui demandent à en faire partie (art. 1^{er} du règlement de la Société).

Le président, P. CERESOLE, colonel-divisionnaire.

Le secrétaire, C. MELLEY, major d'artillerie.

Les membres de la Société vaudoise des Armes spéciales ont trouvé annexé à la circulaire susmentionnée un second Supplément au catalogue de la bibliothèque, supplément arrangé, comme le premier, de façon à pouvoir être découpé en fragments, par chapitres, et collé sur les pages blanches de la brochure.

P.-S. Vu la mort et les funérailles de M. le Président de la Confédération Hertenstein, colonel d'artillerie et chef du Département militaire suisse, l'assemblée a été ajournée au 22 décembre.
